



Association Santé Environnement France (ASEF)

Fondée en 2008 — Reconnue d'intérêt général — Agréée 1% for the Planet

85 route de la Calade — 13 510 Eguilles

www.asef-asso.fr

Eguilles, le 7 mai 2026

À Mesdames et Messieurs les Présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale

Objet : Proposition de loi n° 2301 — Cadmium — Demande de positionnement prioritaire dans l'ordre du jour — Semaine transpartisane juin 2026 ¹

(PPL portée par les député·es Benoît Biteau et Clémentine Autain, au nom du Groupe Écologique et Social, relative à la réduction du cadmium dans les engrais phosphatés)

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Depuis plusieurs années, la contamination de l'environnement et des êtres vivants par le cadmium — métal lourd reconnu pour sa toxicité et sa pathogénicité — est source d'inquiétudes croissantes au sein de la communauté scientifique internationale ², avec plus de 18 000 publications internationales sur les liens entre cadmium et santé, dont plus de 3 000 depuis 2023.

Dès 2014, dans l'étude EAT2, l'Anses alertait sur une augmentation des concentrations moyennes en cadmium dans les aliments par rapport à l'EAT1 — d'un facteur 20 pour certains produits (plats composés, biscuits...) — et demandait de poursuivre les efforts pour réduire les apports alimentaires en cadmium.

¹ Proposition de loi n° 2301 : assemblee-nationale.fr

² OMS/CIRC : iris.who.int



1. Une génération d'enfants « sacrifiée » par l'inaction

L'étude EAT3 publiée par l'Anses en janvier 2026 est sans appel : 23 à 27 % des enfants français dépassent désormais la dose journalière tolérable en cadmium. En 2011 (EAT2), ce chiffre n'était que de 15 %. ³

L'imprégnation commence dès la période prénatale. Le cadmium ingéré s'accumule dans l'organisme et est impliqué dans de multiples pathologies. ⁴

L'étude ESTEBAN publiée en 2021 ⁵ révélait déjà un doublement de la contamination des adultes français en dix ans, et une contamination préoccupante chez les enfants : la moyenne des enfants de 6 à 10 ans est **quatre fois supérieure** à celle des enfants de pays comparables (États-Unis, Allemagne...). Ces enfants présentent une valeur moyenne supérieure à la moyenne des adultes français de l'étude ENNS, et 1,5 fois supérieure à la moyenne des adultes américains non fumeurs (données 2015).

Les principaux aliments contributeurs pour les Français sont des **aliments du quotidien à base de blé, de céréales et de pommes de terre**. ESTEBAN révélait également que 47,6 % de la population de 18 à 60 ans dépassait la concentration repère de cadmium urinaire de 0,5 µg/g de créatinine, et que 18 % des moins de 18 ans dépassait ce seuil.

Dans son rapport de mars 2026, l'Anses est explicite : « *Le cadmium s'accumule dans notre organisme (demi-vie : 20 à 30 ans), est classé cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction. Il est reconnu comme cancérigène certain pour le poumon en milieu professionnel. Il est également suspecté d'induire d'autres cancers (pancréas, vessie, prostate, sein...). En cas d'exposition prolongée, même à faible dose par voie orale, le cadmium entraîne des atteintes rénales pouvant évoluer vers une insuffisance rénale, une fragilité osseuse et un risque accru d'ostéoporose et de fractures. D'autres pathologies sont également identifiées, notamment sur le neurodéveloppement, la neurotoxicité et le système cardiovasculaire — dont le risque augmente dès le début de la contamination — ainsi qu'une altération de la reproduction.* »

Le 5 juin 2025, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, la Conférence Nationale des Unions Régionales des Professionnels de Santé Libéraux (CN-URPS-ML) ⁶ s'est mobilisée pour alerter sur cette situation.

Dans son rapport de mars 2026, l'Anses appelle à **une action rapide sous peine de voir les Français en payer un prix sanitaire lourd** — ce qui ne peut que légitimer l'urgence

³ Anses — EAT3 : [anses.fr](https://www.anses.fr)

⁴ ASEF — Brèves spécial cadmium : [asef-asso.fr](https://www.asef-asso.fr)

⁵ Étude ESTEBAN — Santé publique France : [santepubliquefrance.fr](https://www.santepubliquefrance.fr)

⁶ CN-URPS-ML — Journée mondiale de l'environnement 2025 : [urpsml-na.org](https://www.urpsml-na.org)



d'agir politiquement pour protéger la santé de la population, et notamment celle des enfants ⁷, comme proposé dès 2021 dans un précédent rapport.

2. Des seuils réglementaires toujours trop élevés

Si le cadmium peut être présent naturellement dans les sols, son accumulation a été significativement aggravée par l'utilisation d'engrais phosphatés à teneur élevée en cadmium. Les seuils autorisés restent très supérieurs aux recommandations scientifiques.

La France maintient actuellement une limite nationale de 90 mg/kg, alors que le règlement européen (UE) 2019/1009 a abaissé ce seuil à 60 mg/kg, et que plusieurs États membres — dont la Finlande, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie — appliquent déjà la valeur de 20 mg/kg, prévue à l'échelle européenne pour 2034.

À mesure que les recherches scientifiques progressent, **les preuves s'accumulent quant à la gravité de l'impact sanitaire du cadmium.** ^{8 9 10}

En 2021, l'Anses appelait déjà à agir à la source et à établir « *des valeurs limites pour mieux protéger les consommateurs* » ¹¹, préconisant une réduction à 20 mg de cadmium par kilogramme de phosphore dans les engrais minéraux phosphatés — seuil permettant de respecter un flux d'apport de 2 g de cadmium par hectare et par an.

Le gouvernement a annoncé une réduction progressive : 60 mg/kg en 2027, 40 mg/kg en 2030 et 20 mg/kg avant 2038, sous conditions. Ce calendrier est **incompatible avec l'urgence sanitaire documentée**. L'Anses le rappelait dès 2021 : « *Tout apport au sol de cadmium constitue un facteur de risque supplémentaire pour la population.* »

Le calendrier gouvernemental n'est pas au diapason de l'alerte scientifique. Il n'est pas admissible d'attendre 2038 pour protéger les Français, alors que des mesures de décontamination sont techniquement possibles dès aujourd'hui, notamment :

- le recours à des sources d'approvisionnement en engrais pauvres en cadmium, ou à des procédés de décadmiation ;

⁷ Anses — Réduire l'exposition au cadmium : [anses.fr](https://www.anses.fr)

⁸ Lamas et al. — Contaminant Metals as Cardiovascular Risk Factors. AHA Scientific Statement, [doi: 10.1161/JAHA.123.029852](https://doi.org/10.1161/JAHA.123.029852), 2023.

⁹ Verzelloni et al. — Cadmium exposure and cardiovascular disease risk: A systematic review and dose-response meta-analysis. [doi: 10.1016/j.envpol.2024.123462](https://doi.org/10.1016/j.envpol.2024.123462), 2024.

¹⁰ ESC/ACC/AHA/WHF — Environmental stressors and cardiovascular health. [doi: 10.1093/eurheartj/ehaf915](https://doi.org/10.1093/eurheartj/ehaf915), janvier 2026.

¹¹ Anses — Rapport 2021 : [anses.fr](https://www.anses.fr) (PDF)



- le développement et le soutien de pratiques agroécologiques limitant le transfert du cadmium vers les plantes (lutte contre l'acidification des sols, augmentation de la matière organique...);
- la révision à la baisse des seuils de cadmium autorisés dans les denrées alimentaires.

3. Une question de cohérence et de justice sociale

L'État lui-même recommande l'alimentation biologique pour réduire l'exposition aux contaminants, et de nombreuses études démontrent que les aliments biologiques contiennent en moyenne **48 % de cadmium en moins** que leurs équivalents conventionnels (méta-analyse Baranski).

Le soutien à l'alimentation biologique dans les cantines scolaires constitue un levier d'action concret et immédiat. **C'est aussi une question de justice sociale** : les enfants des familles les plus défavorisées ne doivent pas être les victimes collatérales d'une alimentation à deux vitesses. L'objectif de 20 % de produits biologiques fixé par la loi EGAlim est insuffisant et rarement atteint — il doit être revu à la hausse et effectivement mis en œuvre.

Notre demande

En conformité avec les multiples alertes scientifiques et la nécessaire protection de la population, nous demandons expressément que les présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale veillent à ce que la proposition de loi n° 2301 soit inscrite **dans les premiers textes à l'ordre du jour** de la semaine transpartisane de début juin 2026 — et non reléguée en fin de séance. Seule cette position garantit qu'elle sera réellement examinée, débattue, et qu'elle pourra aboutir à une législation effectivement plus stricte, **à la hauteur de l'urgence sanitaire**.

La proposition de loi prévoit un abaissement du seuil à **40 mg/kg dès 2027** et à **20 mg/kg d'ici 2030** — un calendrier réaliste, fondé sur les recommandations de l'Anses, et conforme à ce que plusieurs de nos voisins européens appliquent déjà.

L'Anses a rempli son rôle scientifique. Les professionnels de santé tirent l'alarme depuis des années. Il appartient désormais aux représentants de la Nation de **prendre leurs responsabilités** face à une contamination de masse documentée, évitable, dont les enfants paieront demain les conséquences si rien n'est fait aujourd'hui.



L'ASEF et ses membres restent à votre disposition pour toute expertise complémentaire ou contribution au débat législatif.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de notre haute considération.

Pierre Souvet

Cardiologue

Président de l'Association Santé Environnement France (ASEF)

www.asef-asso.fr